

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003

2003-2004

Ministère des Services sociaux et communautaires



Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*



VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Services sociaux et communautaires est responsable de l'élaboration de politiques et du soutien de programmes associés à une vaste gamme de services destinés aux citoyens les plus vulnérables de la province.

Les domaines de responsabilité de base du ministère sont les suivants :

- soutien du revenu et de l'emploi;
- services sociaux et communautaires;
- services aux adultes ayant une déficience intellectuelle.

Les programmes qu'appuie le ministère visent principalement les personnes ayant des besoins financiers, les femmes et les enfants qui fuient des situations de violence familiale, les sans-abri ou les personnes qui risquent de le devenir, les adultes ayant une déficience intellectuelle et les familles admissibles à des aliments suite à une ordonnance alimentaire.

Le ministère a aussi pour mission de tenir le registre provincial de divulgation des renseignements sur les adoptions, qui aide les adultes adoptés et leurs parents de sang à échanger des renseignements qui les concernent et, avec l'accord des deux parties, à se retrouver.

Les modes de prestation des services qu'offre le ministère sont nombreux :

- prestation directement par le personnel du ministère;
- prestation par les bureaux de services sociaux des municipalités, avec partage des coûts entre le gouvernement provincial et les municipalités;
- prestation par des organismes communautaires aux termes d'ententes de paiements de transfert conclues avec le ministère;
- prestation par les Premières nations.

Le ministère vise à accroître la résilience des familles et des personnes, et à bâtir des collectivités plus fortes en Ontario.

RAPPORT ANNUEL

2003-2004

SOUTIEN DU REVENU ET DE L'EMPLOI

En 2003, le ministère a entrepris de rendre les programmes d'aide au revenu plus intégrés et plus équitables en éliminant l'interdiction à vie de bénéficiaire de l'aide sociale en Ontario en cas de fraude du système d'aide sociale. Conformément aux nouvelles règles, les juges s'appuieront sur le système de justice pénale pour imposer des peines en cas de condamnation pour fraude.

SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Le ministère continue de collaborer avec les refuges pour femmes et les organismes offrant des services de counseling pour mieux protéger les femmes et les enfants qui fuient des situations de violence familiale. Le ministère a aussi coopéré avec les municipalités dans le dossier des priorités communes pour traiter du problème du sans-abrisme. Enfin, il a augmenté les crédits versés aux programmes d'aide aux sans-abri et de construction de logements abordables en affectant à ces programmes les profits de la vente de l'ancien hôpital Princess Margaret, au centre-ville de Toronto.

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère a continué de faire des investissements dans les soutiens et les services destinés à améliorer la vie des personnes ayant une déficience intellectuelle. Cette décision s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel visant l'amélioration des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les mesures suivantes ont été prises :

- mise sur pied d'une initiative pour créer 178 places dans les collectivités ontariennes pour des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- élargissement du Programme foyer-famille dans le cadre duquel des personnes ayant une déficience intellectuelle sont jumelées avec des familles d'accueil stables et attentionnées;



RAPPORT ANNUEL

2003-2004

- majoration des fonds destinés au Programme de services particuliers à domicile, qui aide les familles dont un enfant a une déficience intellectuelle ou physique, ou les deux, et les adultes ayant une déficience intellectuelle qui vivent à la maison, et accroissement de la souplesse du Programme;
- soutien accru des programmes de services de relève et de garde de jour;
- affectation de nouvelles ressources pour aider les organismes communautaires à engager et à garder des soignants attentionnés.

BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

Le Bureau des obligations familiales a adopté quelques mesures importantes pour aider les familles à obtenir l'argent auquel elles ont droit aux termes d'ordonnances alimentaires. Diverses modifications ont déjà été apportées : améliorations immédiates au service à la clientèle et organisation de séries de consultations à l'échelle de la province pour recevoir les commentaires des intervenants sur les changements à apporter au Bureau des obligations familiales.

RAPPORT ANNUEL

2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions \$)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	5 999
Immobilisations	10
Effectif (au 31 mars 2004)	5 826,9

NOTA : Aux fins de comparaison, les chiffres réels de 2003-2004 ont été redressés en fonction du transfert de programmes entre des ministères. À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.



RAPPORT ANNUEL

2002-2003

En 2002-2003, l'ancien ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance a dispensé les programmes du ministère des Services sociaux et communautaires.

SOUTIEN DU REVENU ET DE L'EMPLOI

Le ministère a poursuivi la mise en oeuvre de programmes à l'échelle de la province qui offrent aux bénéficiaires de l'aide sociale des services de formation et d'évaluation de l'aptitude à lire et à écrire, et d'autres soutiens pour faciliter leur réinsertion sur le marché du travail. Il a majoré ses investissements pour étoffer le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS), qui aide les jeunes parents à terminer leurs études, à acquérir de bonnes compétences parentales et à trouver du travail. Le ministère a également entamé la mise en oeuvre progressive de programmes obligatoires de traitement des toxicomanies.

SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Le ministère a investi dans un certain nombre d'initiatives pour appuyer les municipalités dans leur rôle de gestionnaires des services locaux d'aide aux sans-abri. Le gouvernement a cédé le produit net de la vente proposée de l'emplacement de l'ancien hôpital Princess Margaret, dans le centre de Toronto, à la ville de Toronto pour l'aider à contrer le problème du sans-abrisme. Le ministère a aussi collaboré avec les municipalités à l'hébergement des sans-abri dans des refuges d'urgence pendant les mois d'hiver. À cette fin, il a organisé une campagne d'information publique pour mieux faire connaître le programme « Street Helpline », qui offre des renseignements sur les refuges et le nombre de places disponibles dans les refuges.



RAPPORT ANNUEL

2002-2003

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère a mis en oeuvre de nouveaux services et soutiens communautaires et accru le financement des immobilisations dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Le gouvernement a également accru le soutien accordé au Programme de services particuliers à domicile pour aider les familles devant s'occuper d'un enfant ayant une déficience intellectuelle ou physique et les adultes ayant une déficience intellectuelle qui vivent à la maison.

SERVICES À L'ENFANCE

En plus de fournir des services aux adultes en 2002-2003, le ministère a appuyé tout un éventail de programmes à l'intention des enfants et des familles. En voici quelques-uns :

- Programme de développement du nourrisson, pour dépister les enfants susceptibles d'avoir un retard de développement ou diagnostiqués comme ayant une déficience intellectuelle;
- programmes de santé mentale pour enfants, y compris des programmes de dépistage précoce, d'intervention et de services de traitement pour les enfants et leur famille;
- Fonds d'aide au développement de la petite enfance, un programme de subventions de contrepartie qui met les entreprises et les groupes caritatifs au défi de concevoir de nouveaux programmes destinés aux parents, aux soignants et aux jeunes enfants;
- Programme de bien-être de l'enfance, qui offre des subventions aux sociétés d'aide à l'enfance pour protéger les enfants susceptibles d'être victimes de violence ou de négligence;
- Initiative d'alphabétisation des jeunes enfants, qui offre une formation spécialisée en alphabétisation des jeunes enfants aux professionnels de l'éducation de la petite enfance pour favoriser l'alphabétisation et l'acquisition du langage;



RAPPORT ANNUEL

2002-2003

- centres de la petite enfance de l'Ontario, qui ont pour mission de promouvoir l'aptitude des enfants à apprendre et d'aider les parents et les soignants à favoriser le sain développement des enfants;
- services aux enfants autistes, y compris des services d'intervention comportementale intensive et l'élargissement du Programme intensif d'intervention précoce auprès des enfants autistes.

En 2002-2003, le Programme de développement du nourrisson a répondu aux besoins de 11 219 enfants et le Fonds d'aide au développement de la petite enfance a appuyé 55 différents projets. Quant à elle, l'Initiative d'alphabétisation des jeunes enfants a appuyé l'organisation de cours de formation, d'ateliers et de conférences qui ont rejoint plus de 34 300 personnes et elle a fourni des services d'alphabétisation de la petite enfance à plus de 12 300 personnes et soignants. Le ministère a aussi ouvert les 42 premiers centres de la petite enfance de la province. Il y en aura en tout 103.

RAPPORT ANNUEL

2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions \$)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	5 846
Immobilisations	16
Effectif (<i>au 31 mars 2003</i>)	6 163,9

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.



*Pour plus de renseignements sur le **ministère des Services sociaux et communautaires**, veuillez consulter notre site Web à **www.mcss.gov.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0575-3 (HTML)
ISBN 1-4249-0576-1 (PDF)
ISBN 1-4249-0574-5 (version imprimée)
Available in English